

■ LA CROISILLE-SUR-BRIANCE

Extinction de l'éclairage public à 20 heures pendant le confinement



LA CROISILLE-SUR-BRIANCE ■ Pendant la période du confinement jusqu'au 1^{er} décembre, la commune de La Croisille-sur-Briance, pour des raisons économique et écologique, va éteindre son éclairage public la nuit à partir de 20 heures au lieu de minuit.

première coopérative
ance.
ture !
re en souscrivant sur

e offre au public de parts sociales, sans
(document-information-synthétique).
erte en capital.

aphique - elegraphie.com - Photo : Markus Winkler via Jnsplash

Hvi